

**Direction du Développement Durable et
de la Proximité**

Service du Cadre de vie

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE OU DE CIRCULATION

(Ce formulaire est à remplir par le demandeur et devra être adressé à la Direction du Développement durable et de la Proximité dans un délai minimal de 15 jours avant la date prévue pour le démarrage des travaux)

DEMANDEUR :

Nom :

Téléphone : Fax :

Email :

LIEU DES TRAVAUX :

Quartier :

Rue :

Compétence : communale provinciale gouvernementale privée

(à remplir par l'administration)

OBJET ET MOTIF DES TRAVAUX :

.....
.....
.....

TYPE DES TRAVAUX :

Sol Sous-sol Sur-sol (aérien)

ZONE CONCERNEE :

Chaussée Stationnement Accotement Trottoirs

CIRCULATION :

Demi-chaussée Alternat manuel Fermeture de voirie

HORAIRES DES TRAVAUX :

de nuit

de jour

Horaires :

Horaires :

Travaux bruyants de 11h30 à 13h30

DATE DES TRAVAUX :

Travaux à effectuer à compter du :

Pour une durée de :

ENTREPRISES SOLLICITEES :

Entreprise en charge des travaux :

Entreprise chargée de la réfection de la voirie :

Pièces à joindre :

1 Plan de situation

1 Plan d'exécution

1 Plan de signalisation

▲ Obligations légales relatives à la vie privée :

La Ville de Dumbéa, en sa qualité de responsable de traitement, collecte directement auprès de vous des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement automatisé aux fins de suivi et de gestion exclusive des demandes d'autorisation de voirie et de circulation de la Ville, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du service. Ces données sont nécessaires pour assurer le suivi de cette mission par le service cadre de vie de la DDDP et le service de la police municipale de la DPCS de la Ville de Dumbéa ; et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie. Ces informations seront conservées pendant une durée de dix (10) ans.

Cette durée peut-être être différente si :

- Vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

*Conformément à la législation informatique et libertés, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « **Ville de Dumbéa - Déléguée à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA NOUVELLE-CALEDONIE** » en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.*

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR :

DATE ET VALIDATION DE LA VILLE :

OBSERVATIONS :
.....
.....